

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur Alexandre FORESTIER, Monsieur René GERVAIS, Madame Annie JOUVE, Monsieur Jérôme PICARD, Madame Bernadette SEINCE

Procuration : Monsieur Dominique CHAVINIER à Monsieur Philippe DAUPHIN

Secrétaire de séance : Madame Huguette TOURAILLE

### Déclassement de voie communale VC n°1c

Vu l'avis favorable de Monsieur CHAMBON Joseph, commissaire enquêteur pour le déclassement de la voie VC n°1c Le bourg et son classement dans le domaine public de la commune dans le but de créer une place piétonnière. Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par **10 POUR, 1 CONTRE (Alain Couderc)**, décide du déclassement de la voie VC n°1c au bourg et de son intégration dans le domaine public de la commune domaine piétonnier et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile se rapprochant à cette opération.

### Travaux optionnels vitraux église

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de valider le devis de Léätitia Bastien pour l'entretien des 3 ouvrants et la pose d'un solin sur les vitraux de l'église pour un montant total de 500.00 € HT. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à valider le devis et à imputer la dépense en investissement.

### Demande de subvention Plan ruralité - Région Auvergne-Rhône-Alpes - Plan d'aménagement du bourg

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention d'un montant 136 292.00 € soit 25 % du montant total de l'opération Plan d'aménagement du Bourg, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### Devis prestation nettoyage - Fondation Jacques Chirac

Monsieur le Maire présente deux devis de la Fondation Jacques Chirac pour l'entretien des vitrages un fois par an pour l'École et pour la salle polyvalente. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à valider le devis pour le nettoyage des carreaux pour l'école la prestation sera réalisée en juillet/août et pour la salle polyvalente en mai/juin.

### Chèque Kdo Cantal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'offrir un chèque à chaque agent de la commune pour Noël. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à commander 7 chèques.

### Décision Modificative - Aménagement du bourg

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| INVESTISSEMENT : |   | DEPENSES        | RECETTES        |
|------------------|---|-----------------|-----------------|
| 238 - 10         | Avances versées commandes immo. incorp. | 22193.04        |                 |
| 238 - 10         | Avances versées commandes immo. incorp. |                 | 22193.04        |
| <b>TOTAL :</b>   |   | <b>22193.04</b> | <b>22193.04</b> |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative.

### Décision Modificative - Création deux appartements locatifs

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| <b>INVESTISSEMENT :</b> |               | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-------------------------|---------------|-----------------|-----------------|
| 2313 - 13               | Constructions | 5755.75         |                 |
| 2313 - 13               | Constructions |                 | 5755.75         |
| <b>TOTAL :</b>          |               | <b>5755.75</b>  | <b>5755.75</b>  |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative.

### Décision Modificative - Assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| <b>INVESTISSEMENT :</b> |                         | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-------------------------|-------------------------|-----------------|-----------------|
| 131                     | Subvention d'équipement | 1369.00         |                 |
| 131 - 102               | Subvention d'équipement |                 | 1369.00         |
| <b>TOTAL :</b>          |                         | <b>1369.00</b>  | <b>1369.00</b>  |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative.

### DETR appel à projet 2017 - Aménagement du bourg 2ème tranche

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention eu titre de la DETR 2017. Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017.

### Nom des rues

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous sommes dans l'obligation de donner une adresse à chaque habitation de la commune. Dans un premier temps Monsieur le Maire souhaite organiser des réunions avec les habitants pour trouver un nom à chaque rue. Les réunions seront organisées le 15/11/16 pour Le Bourg, le 16/11/16 pour Couchal et le 17/11/16 pour Cheyssac.

### Borne Wifi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu du Conseil départemental un courrier pour l'attribution de la subvention d'un montant de 2141 € pour la mise en place d'une borne wifi. Reste à la charge de la commune 117.74 €. Elle sera installée au bourg.

### Terrain agricole et bois

Le conseil municipal décide de vendre les parcelles agricoles et les bois. Une annonce sera rédigée et les propositions d'achat devront être déposées avant le 08 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h00.

La Secrétaire,

Huguette TOURAILLE